

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 3 JUILLET 2008**

PRESENTS : Mmes Dominique LEGRAND, Eliane GRENARD, Véronique BEAUD, Claudie PILLARD
Mrs François CASAGRANDE, Bernard FELLMANN, Claude PERRIER-CORNET, Robert DROMARD, Jean-Pierre ACKERMANN, Gérard BARUT, Philippe MERMET, Jean-Paul ANTONIOLI, Jean-François COURT, Anthony HAREL, Jean-Yves COMBY, Raphaël PERRIN, Patrick GINI, Nicolas GINDRE,

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mrs Christian DAVID (pouvoir à M. COMBY), Emile MARNAT (pouvoir à M. MERMET)

ABSENTS : Mme Isabelle MATHIEU
M. Jean-Marc GRENINGUEY

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents.
Le quorum est atteint.

L'assemblée désigne à l'unanimité Monsieur Claude PERRIER-CORNET comme secrétaire de séance.

Le président passe ensuite à l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 5 JUIN 2008 :

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la réunion du 5 juin 2008.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 5 juin 2008.

2) INDEMNITE A MONSIEUR LE TRESORIER :

Monsieur le trésorier Jacques DEAS, trésorier quittera la trésorerie de Saint-Claude le 9 juillet 2008 pour une mutation à Belfort.

Ainsi, il sollicite la communauté de communes des Hautes-Combes pour son indemnité de conseil qui s'élève à 227,89 € brut pour le 1^{er} semestre 2008.

Cette indemnité de conseil est calculée par application d'un barème fixé par arrêté interministériel à la moyenne des dépenses budgétaires des trois derniers exercices, à l'exclusion des opérations d'ordre.

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte par 19 voix pour et une abstention (M. DROMARD) de verser une indemnité de conseil à Monsieur le trésorier, Jacques DEAS de 227,89 € brut, pour le 1^{er} semestre 2008.

3) CONVENTIONS ENTRE LE PNR ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA SIGNALÉTIQUE :

Il y aurait lieu d'autoriser le Président à signer la convention avec le PNR qui a pour objet de déterminer les conditions financières et techniques de réalisation et de mise en place d'une première phase de jalonnement et de signalétique.

Cette convention concerne le jalonnement de Lajoux et de Septmoncel et dont la participation de la communauté de communes des Hautes-Combes s'élève à 13 525,86 € TTC, déduction de la subvention de la région.

Il y aurait également lieu d'autoriser le Président à signer la convention avec le PNR qui a pour objet de déterminer les conditions financières et techniques de réalisation et de mise en place des RIS, dont la participation financière s'élève à 26 891,81 €, déduction de la subvention de la région.

Monsieur Bernard FELLMANN mentionne que vu le débat sur le financement des jeux des neiges, il demande que le conseil communautaire mandate le Président pour obtenir une subvention de cette société.

Monsieur Nicolas GINDRE prend acte de cette demande et une délégation de délégués communautaires rencontrera les SIGNAUX GIROD.

Monsieur François CASAGRANDE souligne qu'il a déjà évoqué le monopole des Etablissements SIGNAUX GIROD, car après analyse le coût du jalonnement, il faut prévoir environ 50% de panneaux et 50% environ d'installation. C'est pourquoi, la commission signalétique a décidé pour les prochains jalonnements de faire une consultation auprès des artisans locaux pour le génie civil et ensuite ces panneaux pourront être installés par les employés communaux.

Monsieur Patrick GINI fait remarquer que la commission culturelle et sportive s'occupe actuellement du dossier 'jeux des neiges'.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer les conventions entre le PNR et la Communauté de Communes des Hautes-Combes pour le jalonnement de Lajoux et de Septmoncel et la mise en place des RIS sur les 7 communes.

4) PROJET DE BOULANGERIE A SEPTMONCEL :

Le boulanger de Septmoncel est installé dans un bâtiment communal. Les locaux sont trop petits et en plus ils doivent être mis aux normes. Ce boulanger étant installé à Septmoncel depuis 2002, n'a pas les moyens d'investir dans un bâtiment et dans du matériel, c'est pourquoi il a sollicité l'aide de la commune de Septmoncel et de la communauté de communes des Hautes-Combes pour pouvoir maintenir son activité.

Vu l'état des locaux, la configuration du bâtiment ne permet pas d'envisager une extension, ni une modification du laboratoire. Par ailleurs, une visite de la DDASS en février 2005 met en évidence la non-conformité des installations et le non-respect des normes en vigueur.

.../...

Ainsi, il a été étudié la possibilité d'installer ce nouveau commerce au centre du village avec un échange de propriété entre la commune de Septmoncel et les établissements DALLOZ.

Forte de ce constat et désireuse de maintenir les services de proximité à Septmoncel, la communauté de communes avec la commune de Septmoncel envisagent la réhabilitation d'un ancien bâtiment au centre du village, bâtiment qui sera démoli et reconstruit à neuf par le foyer jurassien (pour la communauté de communes surface commerciale d'environ 220 M2 au rez-de-chaussée, pour le foyer jurassien : 9 appartements à l'étage)

La communauté de communes des Hautes-Combes a souscrit un contrat pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Jura-Habitat pour ce projet.

De plus la communauté de communes des Hautes-Combes a choisit Monsieur BISSIEUX, comme architecte pour ce projet.

Le coût prévisionnel d'aménagement du rez-de-chaussée de ce projet se présente comme suit :

Coût technique :

Coût travaux	131 500,00 €
Honoraires	25 000,00 €
Charge foncière	25 000,00 €
TOTAL HT	181 500,00 € soit TTC 217 074,00 €

Coût de structure :

Conduite d'opération	4 341,48 €
Marge	21 707,40 €
IS (33% de la marge)	7 163,44 €
	33 212,32 € TTC
TOTAL	250 286,32 € TTC

A ce prix s'ajoute, l'aménagement de l'intérieur des locaux à savoir : Platerie, peinture, faux plafonds, menuiserie bois, carrelage, faïences, plomberie sanitaire, chauffage, électricité : 126 000,00 € HT soit 150 696,00 € TTC

A cette somme s'ajoutent les honoraires de l'architecte, à savoir 12% du montant HT soit 15 120,00 € HT soit 18 083,52 € TTC.

Ce qui représente un coût total de 419 065,84 € TTC

Sur cette opération, il faut espérer 30% du FISCAC et 15 000 € du CTC

Le foyer jurassien a le permis de démolir et le permis de construire mais attend le bail de transfert (commune de Septmoncel-Dalloz), or pour que la commune de Septmoncel puisse établir le bail de transfert des locaux, il est impératif de mentionner dans le bail, le prix du loyer qui sera demandé au boulanger.

Il est proposé pour les trois premières années un loyer de 600 € par mois pour le fond de commerce de 150 m2 pour la boulangerie puis pendant les 6 ans suivants un loyer de 900,00 € par mois, avec une possibilité d'augmentation sans que ce loyer dépasse un maximum de 1 200 € par mois.

.../...

A noter que les 220 m2 de surface commerciale que la communauté de communes achèterait se décomposerait de la façon suivante : 150 m2 pour la boulangerie et 70 m2 pour une autre activité commerciale.

Monsieur François CASAGRANDE se demande si c'est un projet communautaire, car ce sujet n'a pas été assez débattu.

De nombreux délégués se demandent pourquoi, ce dossier n'est pas un projet communal.

A ces propos, Monsieur Raphaël PERRIN rappelle que la compétence économique est une compétence obligatoire pour une communauté de communes et à partir du moment où les communes ont délégué cette compétence, elles ne peuvent pas intervenir dans ce domaine.

Il souligne également que le boulanger a un bail commercial pour l'occupation de locaux de la commune, avec le renoncement il faut qu'il ait la garantie de se trouver quelque part. ainsi l'acte notarial doit certifier un certain nombre de choses. Il a déjà été essayé d'être flou mais malheureusement l'acte n'a pas été accepté.

Monsieur Bernard FELLMANN demande si la communauté de Communes a déjà pratiqué ce genre d'opération.

Monsieur Nicolas GINDRE répond par l'affirmative, comme par exemple la ferme de Lajoux, avec un paiement sur 18 ans avec 1 loyer progressif, 1 crédit bail pour Monsieur RAFFIN, avec un loyer évolutif, l'usine DALLOZ, vendu au franc pour franc et l'entreprise DALLOZ remboursait l'annuité de l'emprunt.

Pour cette acquisition, Madame BEAUD trouve le m2 trop cher.

Monsieur Nicolas GINDRE répond qu'au départ le Foyer Jurassien avait fait une proposition de 397 593,10 € TTC, il a revu son prix pour atteindre un montant de 250 286,32 € TTC, toutefois le foyer jurassien à l'heure actuelle ne peut pas s'engager sur un prix ferme car pour lui le prix va dépendre des résultats des appels d'offres.

Pour Monsieur Bernard FELLMANN, le conseil communautaire se cristallise sur cette somme mais que pour 2 emplois. Il ne voit pas le plan d'ensemble et de plus c'est un lourd investissement que pour 2 personnes, alors est-ce fondamental ?

Pour Monsieur Raphaël PERRIN est-ce qu'il faut développer les petits commerces, qu'est-ce que l'on veut sur notre territoire, la question n'a jamais été tranchée car personne n'a la solution.

Aider les petits commerces, est-ce une opportunité ou une obligation ?

Monsieur François CASAGRANDE répond que lorsque le commerce va fermer aux Moussières, la communauté de communes des Hautes-Combes que fera t-elle ? Il n'a jamais été évoqué de projet structurant sur le territoire.

Monsieur Philippe MERMET s'inquiète, si le boulanger dépose le bilan que se passera t-il ? Dans ce cas, la communauté de communes des Hautes-Combes reste propriétaire des murs.

.../...

Pour ce dossier, Monsieur Robert DROMARD craint la logique de concurrence.

Face à ce dossier, Monsieur Jean-Yves COMBY s'interroge. Pendant deux ans, la communauté de communes a réfléchi sur ce dossier. La Commission économique a mis des chiffres. Si la communauté de communes accepte les loyers, la communauté de communes est engagée. Personnellement, il est assez embarrassé pour engager la collectivité en direction du maintien d'un commerce.

Il souhaiterait une analyse financière plus fine. De plus, il a du mal à voir le ressenti des élus de Septmoncel, est-ce que les délégués de Septmoncel croient à la capacité de cet homme pour relever ce défi.

Bien qu'étant attaché au symbole du pain, la communauté de communes se trouvent devant des faits et dans l'embarras et l'engagement est conséquent. C'est une décision importante non seulement financière et il faut que tous le monde en ait conscience.

Monsieur Raphaël PERRIN est sûr que ce sont des gens motivés et de plus si on fait l'addition des chiffres d'affaires des boulangers sur le territoire, on constate qu'il y a un potentiel. Seulement actuellement, il perd de la clientèle car vu la qualité du four, la qualité a diminué.

Monsieur Nicolas GINDRE informe qu'à toutes les commissions économique assistaient non seulement les élus de la communauté de communes des Hautes-Combes mais aussi le banquier, le comptable, le minotier du boulanger, le boulanger, Jura habitant.

Le montage financier pourrait être le suivant :

Coût rez-de-chaussée du commerce HT :

Prix de vente clos/couvert/brut	215 000 €
Travaux second œuvre	126 000 €
Honoraire second œuvre	15 000 €

Coût global commerce HT	<u>356 000 €</u>
-------------------------	------------------

Subventions mobilisables

FISCAC (30 %)	106 800 €
Région (FDL)	9 000 €
Département (CTC)	15 000 €

TOTAL	<u>130 800 €</u>
-------	------------------

Reste à financer par la Communauté de communes, sous forme d'emprunt 225 000 €

Hypothèse prêt sur 20 ans (pour les 220 m2)

	Années 1,2,3	Années 4 à 9
Prêt collectivité sur 20 ans, taux 5%	18 500 €	18 500 € (après 9 ans 154 000 €)
Loyers progressifs : produits 3 ans à 600 €, puis 6 ans à 900 €	7 200 €	10 500 €

.../...

---6---

différentiel annuel	11 300 €	7 700 €	
durée	3 ans	6 ans	
Différentiel cumulé	33 900 €	46 200 €	= 80 100 €
Prix de revente en fin de 9 ^{ème} années : (prêt 154 000 € + 80 100 € différentiel) = 234 100 € + 10 % de frais = 257 510,00 €			

Pour le boulanger : cumul des loyers payés sur 9 ans
(3 x 7200 € + 6 x 10 800 €) = 84 400 €

Puis pour le boulanger : 257 5100 € sur 15 ans à 5% soit 2 100 € par mois
Cette hypothèse a été faite si le boulanger faisait l'acquisition de la totalité de la surface commerciale, à savoir 220 m2.

Après en avoir longuement délibéré, il est soumis au vote à bulletin secret la question suivante :

'Pour le projet boulangerie, est-ce que la communauté de communes des Hautes-Combes accepte un loyer de 600 € par mois sur 3 ans, puis un loyer de 900 € par mois pour les 6 ans suivants. Ce tarif pourra évoluer progressivement au bout des 6 ans, sans dépasser les 1 200 € par mois. Ce loyer variera en fonction du coût de l'indice de la construction'.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 18 bulletins, Contre : 1 bulletin, bulletin blanc : 1

Vu les résultats du vote , le bail pourra donc être rédigé.

Monsieur le Président propose de soumettre au vote de demander au foyer Jurassien que le coût prévisionnel d'achat du rez-de-chaussée soit un maximum de 250 286,32 € TTC et d'essayer de faire des économies. De toute façon la communauté de communes des Hautes-Combes ne s'engagera pas au-delà des 250 286,32 € , car elle ne peut pas rembourser davantage.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

5) STAGE ETE A DESTINATION DES ADOLESCENTS :

Lors de la réunion du 5 juin dernier, le conseil communautaire a voté les tarifs pour les activités à destination des adolescents des Hautes-Combes pour l'été 2008, à savoir 5,50 € pour une demi-journée et 10,50 € pour une journée

Des adolescents de Giron et de Belledydoux souhaitent participer à ces stages, la communauté de communes peut-elle accepter ces jeunes, et dans l'affirmative avec un tarif différent ou avec le même tarif.

Le comité syndical décide à l'unanimité de maintenir les tarifs pour les adolescents de Giron et de Belledydoux mais le différentiel sera demandé aux communes.

6) CHARTE D'UTILISATION DU SITE PORTEUR DE PROJET :

Le site www.porteurdeprojet.net répertorie le parcours des porteurs de projet reçus sur le territoire du Jura et en particulier du Haut-Jura. On entend par porteur de projet, toute personne émettant une envie, une idée, un projet de création/reprise.

.../...

Les objectifs de l'outil sont :

- rendre plus lisible le parcours déjà effectué par le porteur de projet pour les techniciens de l'accompagnement
- favoriser les échanges entre structures accompagnant les porteurs de projet
- aider à l'orientation du porteur de projet en fonction de son profil personnel et le profil de son activité
- Evaluer le profil des créateurs/repreneurs du territoire

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer la charte d'utilisation, sachant que la communauté de communes des Hautes-Combes s'engage à la confidentialité des données confiées par chaque porteur de projet.

7) BUDGET PRIMITIF 2008 : SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le budget primitif 2008 à été voté par opération en section d'investissement, or avec la comptabilité HELIOS, cela pose des problèmes à la trésorerie ainsi il est proposé de faire une modification et de voter le budget primitif en section d'investissement par chapitre.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité que le budget primitif 2008 en section d'investissement soit voté par chapitre.

8) PARTENAIRE FINANCIER POUR LA RUBATEE :

Le Président de l'amicale sportive du Haut-Jura demande si la communauté de communes des Hautes-Combes veut soutenir la manifestation ' la Grande Rubatée d'Eté' en insérant une publicité dans leur plaquette pour un montant de 45,00 €.

Pour Monsieur CASAGRANDE, la question ne devrait pas se poser , sur la plaquette il faudrait mettre la communauté de communes avant la commune et cela traduirait déjà un esprit communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire donne son accord pour attribuer une subvention de 45,00 € à l'amicale sportive du Haut-Jura pour l'organisation de la ' Grande Rubatée d'Eté'.

9) REFLEXION SUR LA FUSION DE COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Une réunion de pays a eu lieu le mardi 10 juin 2008 au Pôle du tomachon à Saint-Claude avec le cabinet KLOPFER et les communautés de communes du pays.

Lors de cette réunion plusieurs scénarios financiers ont été présentés :

- un regroupement avec les 7 communautés de communes
- un regroupement avec les communautés de communes du Plateau du Lizon, Val de Bienne, Jura Sud
- un regroupement avec les communautés de communes des Rousses, la Grandvallière, Arcade, les Hautes-Combes

Trois communes ont déjà travaillées ensemble à savoir le Plateau du Lizon, Val de Bienne, Jura Sud et ces trois communautés de communes veulent bien associer les hautes-Combes

Monsieur le Président propose de créer une commission composée des maires des communes, du président de la communauté de Communes et d'un ou plusieurs vice-président pour évoquer les enjeux du territoire et de soumettre un projet. Puis de faire une réunion avec l'ensemble des conseillers municipaux des communes des Hautes-Combes

Le cabinet KLOPPER dans son cahier des charges a programmé une réunion avec l'ensemble des conseillers municipaux de l'ensemble des 7 communautés de communes.

Monsieur Bernard FELLMANN demande à quel niveau le travail a été fait.

Monsieur GINDRE répond qu'aucun document, aucun projet n'a été réalisé, les rencontres n'ont porté que sur des réflexions.

Au delà de cette commission, Monsieur Raphaël PERRIN demande si la communauté de communes des Hautes-Combes veut engager une réflexion à 7.

Monsieur Bernard FELLMANN évoque que suite aux documents sur la fusion, l'analyse est froide, financière, on ne parle pas des gens, on ne voit pas la démocratie. Vu la taille de la futur communauté il craint que les Hautes-Combes soient marginalisé.

Monsieur Nicolas GINDRE rappelle que Monsieur le Préfet du Jura veut obliger les communautés de communes de moins de 5 000 habitants se regrouper.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de conduire une réflexion à 7 pour une fusion de communautés de communes.

Monsieur Raphaël PERRIN demande que cette délibération soit envoyée directement à Monsieur le préfet.

10) AFFAIRES DIVERSES :

a) fréquentation des bureaux de postes Intercommunales :

Chaque délégué a reçu les fréquentations des bureaux de postes Intercommunales au mois de mai 2008.

Monsieur Raphaël PERRIN demande que soit fait une moyenne de la fréquentation sur un an.

b) Tableau récapitulatif des indemnités des élus :

Il y aurait lieu de prendre une délibération présentant un tableau récapitulatif des indemnités des élus par mois et par an, suite à l'article L2123-20-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité

.../...

c) Courrier de la Commune de BELLECOMBE :

La commune de Bellecombe a décidé d'enfouir le réseau France Télécom résiduel après la pose d'un pylône émetteur de téléphonie mobile aux abords de la mairie, avec une aide de l'ADCJ de 2 116 € sur un montant HT de 15 580 € de travaux.

Un enfouissement de ligne haute tension sur le secteur des Mouilles proposé par EDF a entraîné la possibilité d'enfouir également la basse tension et le réseau France télécom dans ce même secteur ; Sur ce chantier d'enfouissement EDF géré par le SIDEC, la commune a accepté la charge de 12 000 € après déduction des aides diverses. Mais pour l'enfouissement France Télécom, il faut faire face à un supplément de 21 036 € HT après une subvention de 5 259 € de l'ADCJ.

Si les réseaux FT ne sont pas enfouis, les poteaux EDF anciens qui supportent les lignes téléphoniques vont rester.

Ainsi, il aura été dépensé de l'argent sans aucun résultat visible sur le terrain. C'est pourquoi la commune de Bellecombe demande si ces travaux peuvent rentrer dans le cadre du dossier charte paysagère, vu que Bellecombe n'a pas de centre de village, cela pourrait compenser.

Après en avoir délibéré, cette question sera étudiée lors de la prochaine réunion de commission de chantier charte paysagère et les solutions seront présentées lors d'une prochaine réunion du comité syndical.

d) Moloks complémentaires sur le territoire des Hautes-Combes :

Sur la commune des Moussières :

Le village de vacances Club Moustaki souhaiterait deux containers à proximité de leur établissement et s'engage à payer les frais de génie civil sous réserve du déneigement l'hiver et le club Moustaski continuerait d'avoir une redevance spéciale.

Sur la commune de la Pesse :

Vu le tonnage important sur cette commune, il serait nécessaire de prévoir deux moloks supplémentaires au village et deux moloks à l'Embossieux

Sur les Mouilles

Deux moloks supplémentaires s'avèrent nécessaire

Sur la commune des Bouchoux :

Il faut équiper le village

Sur ces moloks supplémentaires, le conseil communautaire donne un accord de principe, sachant qu'une délibération devrait être prise lors d'un prochain conseil communautaire avec les coûts exacts.

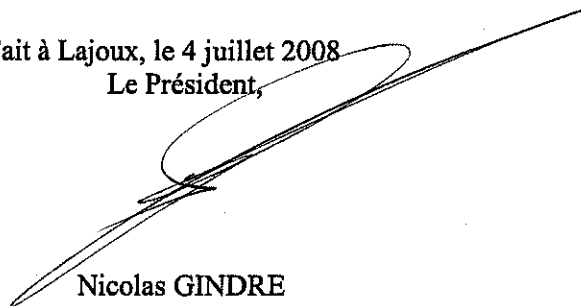
La prochaine réunion est fixée le jeudi 4 septembre 2008 à 20 heures.

.../...

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 0 heure

30.

Fait à Lajoux, le 4 juillet 2008
Le Président,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Nicolas GINDRE